



**PRÉFET  
DE L'AUDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
SPÉCIAL N° 28 - NOVEMBRE 2023**

**PUBLIÉ LE 29 NOVEMBRE 2023**

PREFECTURE MARITIME de la MEDITERRANEE /  
PREFECTURE de l'AUDE

## **SOMMAIRE**

### **PREFECTURE MARITIME de la MEDITERRANEE / PREFECTURE de l'AUDE**

Arrêté interpréfectoral du :

- le préfet maritime de la Méditerranée du 28 novembre 2023
  - préfet de l'Aude du 27 novembre 2023
- portant délégation de l'exercice de la présidence de la commission nautique (CNL) de l'Aude :
- M. Nicolas MAIRE, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, délégué à la mer et au littoral des Pyrénées-Orientales et de l'Aude



**PRÉFET  
MARITIME  
DE LA MÉDITERRANÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Recueil des actes administratifs  
N 389 / 2023



**PRÉFET  
DE L'AUDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Recueil des actes administratifs  
N° 28 - NOVEMBRE 2023

**ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL**  
portant délégation de l'exercice de la présidence  
de la commission nautique locale de l'Aude

**T. ABROGÉ** : arrêté interpréfectoral n° 311 /2022 du 29 septembre 2022 (RAA préfecture maritime de la Méditerranée) et n° DDTMSML/2022272-0001 du 29 septembre 2022 (RAA préfecture de l'Aude)

Le préfet maritime de la Méditerranée,

Le préfet de l'Aude,

Vu le décret n° 86-806 du 14 mars 1986 modifié relatif aux commissions nautiques ;

Vu le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2016-1108 du 11 août 2016 portant création de recueils d'actes administratifs des préfectures maritimes sous forme électronique ;

Vu le décret du 31 juillet 2021 portant nomination du vice-amiral d'escadre Gilles Boidevezi préfet Maritime de la Méditerranée ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de monsieur Christian Pouget préfet de l'Aude ;

Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur du 10 juin 2022 portant nomination de monsieur Nicolas Maire, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral des Pyrénées-Orientales.

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

En application des dispositions de l'article 5 du décret n°86-606 du 14 mars 1986 susvisé, l'exercice de la présidence des commissions nautiques locales constituées au sein du département de l'Aude est délégué à monsieur Nicolas Maire, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales, délégué à la mer et au littoral des Pyrénées-Orientales et de l'Aude.

#### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Nicolas Maire, reçoivent délégation pour exercer la présidence définie à l'article 1 :

- madame Florence Boulenger, cheffe du service mer et littoral à la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales ;
- madame Léna Miraux, adjointe à la cheffe du service mer et littoral à la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales ;
- madame Isabelle Rochet, cheffe de l'unité gestion du littoral du service mer et littoral à la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales.

#### Article 3

Le présent arrêté interpréfectoral abroge et remplace l'arrêté interpréfectoral n° 311/2022 du 29 septembre 2022 et n° DDTMSML/2022272-0001 du 29 septembre 2022.

#### Article 4

Les directeurs départementaux des territoires et de la mer de l'Aude et des Pyrénées-Orientales sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture maritime de la Méditerranée et de la préfecture de l'Aude.

Le 28 novembre 2023

Le

27 NOV. 2023

Le préfet maritime de la Méditerranée,

Le préfet de l'Aude,

  
Le vice-amiral d'escadre  
Gilles Boidevezi

  
Christian Pouget